

CCAS de Puissalicon

DELIBERATION N° 2025-3
Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Convocation du 19/03/2025
 Séance du 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire et Président du CCAS.

Présents : FARENC Michel – BLANCOU Hubert – LORENTE-AMEN Marie – FERRE Gerard – GAU Rose-Marie – GAU Bernard – COLOMIES Serge

Absents : KUTTEN Michel (pouvoir à BLANCOU) – CONEGERO Elisabeth – GALICHON Mario (pouvoir à GAU R.) – RICARD Line (pouvoir à FERRE)

Secrétaire de séance : GAU Rose-Marie

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les dossiers de demandes de subventions adressées au CCAS par les associations au titre de l'année 2025,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Associations	Subvention 2025
Prevention routière	100 €
Restos du coeur	250 €
Unicef	50 €
Ligue contre le cancer	200 €
France Alzheimer	150 €
Aide alimentaire Nord Biterrois	200 €
AFM Telethon	200 €

Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de ces subventions,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 28/03/2025
 Publication sur le site internet de la Commune le 28/03/2025


Rose-Marie GAU
 Secrétaire de séance



Michel FARENC
 Président